

Programme de développement des espaces ruraux dans le district de Morges

Cahier des charges et offre de prestations

présentée par

Sofies SA
Rue du Vuache 1
CP 2091
1211 Genève 1
+41 22 338 15 24
www.sofiesgroup.com
david.martin@sofiesgroup.com
martin.fritsch@sofiesgroup.com



sofies
leading sustainability

En collaboration avec :
Institut für Raum- und
Landschaftsentwicklung IRL
Planung von Landschaft und
urbanen Systemen PLUS
ETH Zürich

Version 3 – 29 octobre 2017

Table des matières

<u>1</u>	<u>Introduction</u>	<u>3</u>
1.1	Contexte du projet	3
<u>2</u>	<u>Justification du projet</u>	<u>6</u>
2.1	Plan directeur régional du district de Morges	6
2.2	Constats et enjeux relatifs à l'agriculture dans le district	6
<u>3</u>	<u>Objectifs du PDER+ et résultats attendus</u>	<u>8</u>
<u>4</u>	<u>Périmètre d'étude et contexte géographique</u>	<u>8</u>
<u>5</u>	<u>Acteurs impliqués et organisation de projet</u>	<u>11</u>
<u>6</u>	<u>Étapes de projet envisagées</u>	<u>13</u>
<u>7</u>	<u>Référence de projet similaire</u>	<u>14</u>

1 Introduction

Le district de Morges est un territoire à forte empreinte rurale : plus de la moitié de son territoire est dédiée à l'agriculture. Sa position dans la Métropole lémanique entre les pôles de Lausanne et de Genève engendre sur ce territoire des fortes pressions liées à la croissance de la population. Ici plus qu'ailleurs l'espace rural devra assurer sa multifonctionnalité en gérant de manière optimale les aspects économiques, de productivité – notamment au niveau des infrastructures agricoles – d'accueil et de mise en valeur du paysage.

Pour cette raison, ce territoire est idéal pour le lancement d'un « programme de développement de l'espace rural (PDER+) » : projet pilote dans le cadre de la « Planification agricole » promue par l'office fédéral de l'agriculture (OFAG).

L'Association de la région de Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), le Service de l'agriculture et de la viticulture du canton de Vaud (SAVI), et l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre (Prométerre) sont en charge du pilotage du projet.

1.1 Contexte du projet

Dans le contexte d'une optimisation de l'utilisation du territoire, du maintien de la fonction productive des surfaces d'assolement, de la promotion d'une agriculture durable et de proximité, de la révision de la LAT, de l'intégration de nouvelles technologies ou des projets de mise en réseau et de qualité du paysage, il s'avère qu'une **bonne acceptation de la part des acteurs concernés** n'est possible que si les effets sont mis en lumière et présentés dans le cadre d'un **processus participatif**.

Le **programme de développement de l'espace rural (PDER)** (ou « planification agricole ») est une procédure de planification participative visant à définir de manière ciblée les besoins de **développement de l'agriculture**. Elle améliore l'intégration de l'agriculture dans les planifications et les projets ayant des incidences sur le territoire. Elle harmonise ainsi le développement agricole avec le développement territorial.

Cet instrument de planification est reconnu et subventionné par l'OFAG. Il fait l'objet d'une publication sous forme d'une guide¹, éditée en 2009 par l'OFAG, suissemelio et geosuisse. Cette brochure pratique qui s'adresse au grand public et aux décideurs explique brièvement les raisons, l'élément déclencheur, les principes et le déroulement d'un PDER. Le guide proprement dit est conçu comme **une boîte à outils modulaire** pour les spécialistes, les ingénieurs et les planificateurs.

¹ Guide de planification agricole / programme de développement de l'espace rural : <http://sofiesgroup.com/fr/publication/broschuere-und-wegleitung-landwirtschaftliche-planung-position-und-entwicklung-der-landwirtschaft-im-zusammenhang-mit-raumrelevanten-vorhaben/>

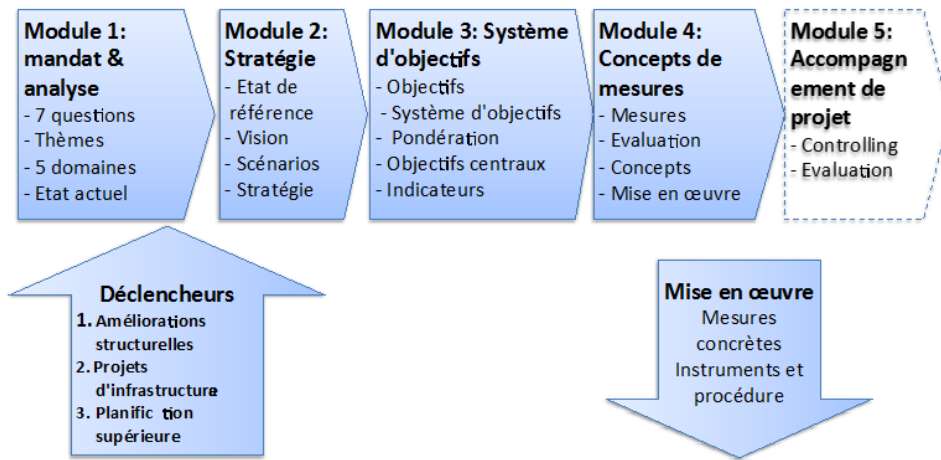


Fig 1. Déclencheurs usuels, modules de travail du PDER et mise en œuvre

Afin de renforcer cet outil et sur la base de dizaines de démarches de ce type déployées à travers le pays, l'OFAG et les services de l'agriculture de 7 cantons (Zürich, Lucerne, Glaris, Soleure, St-Gall, Argovie et Vaud) ont confié un mandat à l'EPFZ (Institut pour le développement du territoire et du paysage / Institut für Raum- und Landschaftsentwicklung IRL) en collaboration avec Sofies visant développer **une plateforme suivi et de visualisation**. Cet outil en cours de finalisation utilise la modélisation participative et la visualisation afin de soutenir l'évaluation des possibilités de développement territorial.

Ce projet est appelé **PDER+** (ou *Landwirtschaftliche Planung Plus*, LP+). Le planning du projet s'étend entre 2016 et 2018.

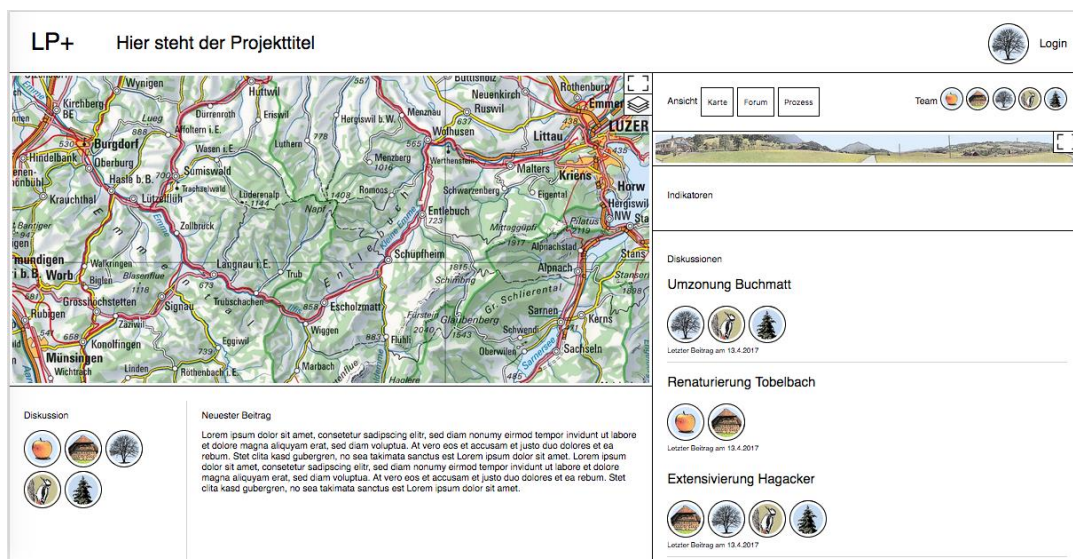


Fig 2. Une plateforme pour le suivi de la démarche participative

Le PDER+ inclut ainsi les éléments suivants :

- Cartes de base et préparation des données spatiales
- La plateforme internet
- La visualisation, en tant que support pour le processus participatif, notamment les discussions sur le développement des typologies paysagères.

Le projet PDER+ prévoit l'identification et la réalisation de **plusieurs projets pilotes sur des périmètres dans lesquels aucune démarche de planification agricole n'a encore été menée**. Le but des projets pilotes – en plus de produire les résultats en lien direct avec les enjeux spécifiques du périmètre – est d'appliquer l'outil PA+ avec sa nouvelle interface de visualisation.



Fig 3. Des outils de permettant de visualiser l'effet des scénarios sur l'espace rural

2 Justification du projet

2.1 Plan directeur régional du district de Morges

L'ARCAM regroupe les 62 communes du district de Morges et compte plus de 78'000 habitants sur 372 km². Elle coordonne l'élaboration du Plan directeur régional du district de Morges (PDRm). La première phase de diagnostic s'est achevée en mars 2013. La deuxième phase correspond au « Volet stratégique ». Ce document vise à définir la stratégie de l'aménagement du territoire pour le district de Morges à l'horizon 2030 afin de proposer un développement durable en réponse aux enjeux territoriaux relevés dans la phase de diagnostic. Le PDRm n'est pas encore entré en vigueur. Cela dit, son « Volet stratégique », a été mis en consultation auprès des Municipalités des communes du district de Morges sans rencontrer d'oppositions de fond. La phase III du projet, correspond au « Volet opérationnel » qui liste les mesures nécessaires pour atteindre le projet de territoire issu de la phase II. La Phase III n'a pas abouti puisque les travaux ont été suspendus suite à la révision de la LATC. La thématique de l'agriculture est traitée dans ce document en relation avec d'autres sujets comme l'urbanisation, l'économie, l'énergie, ou encore la mobilité.

2.2 Constats et enjeux relatifs à l'agriculture dans le district

Les constats et les enjeux généraux définis dans le PDRm dans le volet concernant l'agriculture peuvent servir de base dans le cadre de cette étude. En effet, ils sont issus d'une analyse statistique et de deux ateliers réalisés avec les représentants politiques de la région.

Les principaux enjeux et opportunités se résument ainsi :

- Forte **pression de l'urbanisation** qui est en forte croissance autour de la ville de Morges (projet d'agglomération Lausanne-Morges PALM) et une vision parfois trop « **urbanistique** » qui a tendance à ne percevoir les espaces agricoles plus qu'en termes de quotas de surface d'assolement (SDA) ou de zones de détente et donc un **manque de vision pour les espaces ruraux**.
- Un espace rural appelé à jouer un **rôle multifonctionnel** : aspects économiques, de productivité, d'accueil et de mise en valeur du paysage.
- Des **tensions potentielles** issues des interactions entre les agriculteurs (et forestiers) et les nouveaux « usagers » : habitants s'installant dans les villages et adeptes des loisirs dans la campagne.
- La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) avec le **dézonage** de plusieurs zones à bâtir qui reviendront à l'agriculture (finalisé d'ici 2021), renforçant ainsi le rôle des surfaces agricoles.
- Des **échanges et une complémentarité** à renforcer entre urbanisation et activités agricoles : vente directe / **circuit courts** (traçabilité des produits), **offre touristique** (agritourisme, accueil à la ferme), **stratégie énergétique 2050** (toitures solaires et biogaz agricole), etc.
- Un territoire marqué par l'agriculture et la forêt (respectivement 55% et 34% de la surface du district). **70%** de la zone agricole classée en **surface d'assolement (SDA)** avec une faible marge de manoeuvre pour d'éventuelles compensations (une part importante de la zone agricole actuellement non classée en SDA est située au Pied du Jura et dans les vallons et ne peut être utilisée pour compenser des SDA car elle ne remplit pas les critères qualité).
- Une **perte de terres agricoles** équivalente à une à deux exploitations par an (35ha par an lors des 12 dernières années, sur ces 35ha : 4ha au profit de forêt et 31 ha au profit d'habitat et infrastructure).

- Complexité pour le développement et la **pérennité des exploitations agricoles** due notamment à la législation sur les constructions agricoles, les équipements et les zones d'affectations spéciales.
- Une **agriculture très diversifiée** en termes de type de production :
 - viticulture, arboriculture et maraichage dans le sud ;
 - grandes cultures, élevage laitier et viande ainsi qu'élevage de porcs et de volaille dans l'ensemble du district ;
 - communes du Pied du Jura caractérisées par une part importante d'herbages et la présence d'alpages.
- Des **besoins d'irrigation** croissants pour accompagner le changement climatique et la stabilité d'approvisionnement souhaitée par la grande distribution.
- Des **filières** en place et un tissu d'entreprises de collecte et de transformation (fromageries, centres de conditionnement de fruits, caves viticoles, centre collecteurs et moulin pour céréales, huileries...), avec néanmoins une **dépendance vis-à-vis d'infrastructures à l'extérieur du district** (par exemple : abattoir à Rolle ou Cheseaux, sucrerie).
- Une **situation difficile du marché** lié aux filières du lait d'industrie et de la viticulture.
- Une diversité de l'agriculture reposant sur les différences de topographie et de climat créant un socle pour la **diversité des paysages à valoriser**.
- La définition de l'**espace réservé aux eaux** – et l'impact des projets de renaturation de rivières (pertes de terres agricoles) qui en découle – qui doit être finalisé d'ici à 2020.

L'ARCAM porte également plusieurs PDRA (projet de développement régional agricole) et d'autres projets dans le domaine de l'agriculture : maison des vins de la Côte, filière de la noix, abattoir régional, etc. Ces projets répondent à un fort besoin d'infrastructure agricole (moulins, abattoirs, fromagerie, etc.) dans une région où l'on demande à l'agriculture de se réapproprier la valeur agricole et de développer de nouvelles filières. Il s'agira donc d'assurer la transversalité de la démarche PDER en intégrant les projets en cours.

L'ARCAM développe également actuellement un geoportail qui vise à mettre à disposition des données publiques à disposition des acteurs du territoire. Une synergie pourra être trouvée entre les outils du PDER+ et ce geoportail.

Il y a donc une opportunité d'application de l'outil PDER+ en tant qu'**outil de planification proposé et initié par le secteur agricole pour aborder les enjeux des espaces ruraux de la région**. De plus, le nouvel outil de visualisation - comme module supplémentaire du PDER - permet d'entrer dans un **processus participatif** avec les différents acteurs et groupes d'intérêt aussi non-agricoles avec une nouvelle qualité et **dynamique interactive**.

Une synergie avec les démarches de mise à jour des plans généraux d'affectation communaux (PGA) est à envisager dans le sens où les mesures qui seront proposées par la présente démarche serviront de base aux futures planifications communales.

3 Objectifs du PDER+ et résultats attendus

Objectifs :

- Renforcer la **position du secteur agricole**, stimuler son **développement économique** et soutenir la **fonction productive** de l'agriculture ;
- Identifier des opportunités économiques de **nouvelles filières** agricoles et de **circuits courts** en lien avec les agglomérations et bassins de **consommateurs** voisins ;
- Viser un **meilleur usage du territoire** intégrant le développement de nouvelles **infrastructures agricoles**.

Résultats attendus :

- Des besoins identifiés pour tous les acteurs du territoire et leur traduction en objectifs et priorités de façon concertée à travers la mise en place d'une démarche participative ;
- Des acteurs fédérés autour d'une vision commune du développement agricole du secteur, en lien avec les développements urbains alentours ;
- Une formalisation de la démarche à travers les instruments de mise en œuvre existants (PGA, NPR, PDRA, améliorations foncières...);
- Un plan d'action avec des porteurs de projet clairement identifiés.

La force de l'outil PDER est la mise en place d'une démarche participative intégrant tous les acteurs du territoire permettant ainsi d'identifier leurs besoins et de les traduire en objectifs priorités de façon concertée puis en mesures concrètes à mettre en œuvre sur le territoire.

4 Périmètre d'étude et contexte géographique

Le projet de PDER+ doit être mené à une échelle permettant le travail de terrain « à échelle humaine ». Il s'agit donc de retenir une partie du district pour le projet.

Critères de choix du secteur :

- besoins d'infrastructures agricoles
- structures AF vieillissantes
- pression périurbaine
- mise à jour des PGA communaux (dézonage)
- enjeux liés aux SDA
- équilibres politiques

En fonction de ces critères, le **secteur retenu est le secteur S1** car il rassemble le plus d'enjeux en fonction des critères ci-dessus.

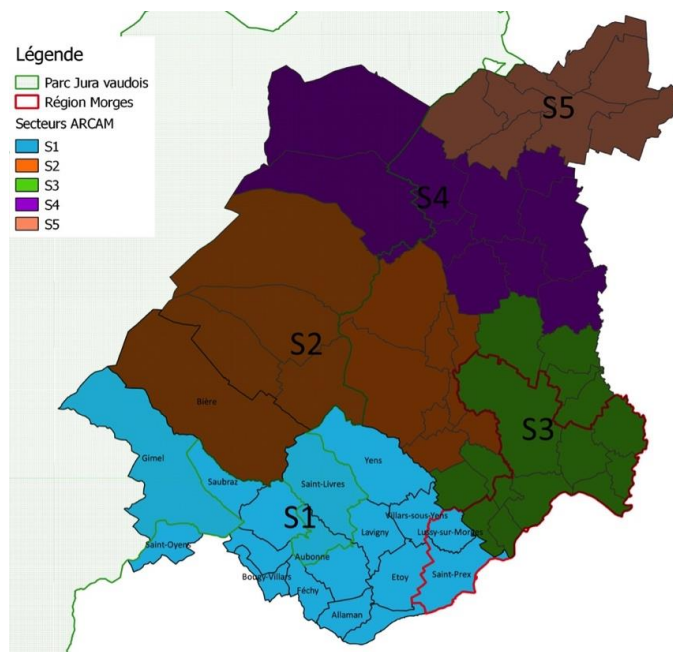


Fig 4. Carte des secteurs de l'ARCAM

Ce secteur S1 regroupe **16 communes comptant environ 23'000 habitants**. Il couvre 11'000 ha dont 48 % dédié à l'agriculture, 37 % à la forêt et 13 % à l'habitat et infrastructures.

Liste des communes du district : Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Lussy, Montherod, Saint-Livres, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saubraz, Villars-sous-Yens, Yens. Les 16 communes ont été consultées par l'ARCAM et se sont positionnées en large majorité en faveur du projet avec un fort intérêt pour les objectifs du projet. Ce territoire inclut également des parties du Parc Jura vaudois et de Région Morges.

Le périmètre de projet recoupe d'un point de vue fonctionnel (relation avec l'agglomération de Morges, circuits courts) et au niveau de 2 communes, le **périmètre de Région Morges**. Si un PDER devait être mené ultérieurement sur le périmètre de Région Morges, l'intégralité des résultats obtenus dans le cadre du PDER Morges S1 sera valorisée sans risque de doublon.

Ce secteur regroupe les quatre entités paysagères du district qui ont une orientation parallèle au lac Léman :

➤ **La Côte, la frange urbaine**

C'est la partie la plus au Sud du district. De ce fait cette entité comprend aussi le lac Léman et les rives du lac. Il s'agit aussi de la partie la plus urbanisée et celle qui présuppose des **conflits potentiels entre les enjeux de l'agriculture et le développement urbain**. Les principaux axes de transport (CFF et autoroute) traversent cette entité.

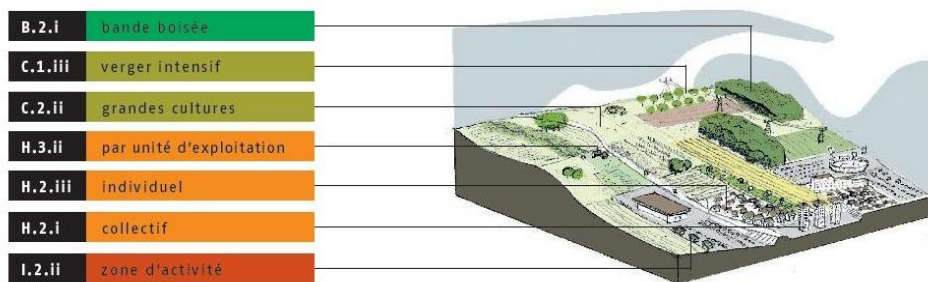


Fig 5. Frange urbaine (source : « Cadrage, paysage et aménagement du territoire »)

➤ Entre L'Aubonne et la Venoge

La région entre l'Aubonne et la Venoge est caractérisée par une alternance et une mosaïque de vestiges de milieux palustres riverains du lac, de vignes, de vergers, de cultures et de vallons de haute valeur paysagère et naturelle. A côté de nombreuses exploitations agricoles, on trouve également des habitations de prestige pour des habitants à la recherche d'une qualité de vie élevée. Cette entité est aussi la **zone de transition entre l'urbain, le lac et ses rives et l'espace rural**.

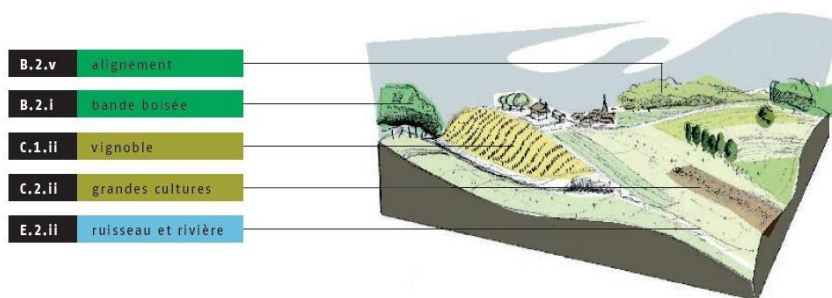


Fig 6. Entre l'Aubonne et la Venoge (source : « Cadrage, paysage et aménagement du territoire »)

➤ Campagne et Pied du Jura

La partie Nord du district se situe au Pied du Jura. C'est une région de bosquets champêtres, d'arbres isolés, des villages à structure compacte et de massifs forestiers. Au Pied du Jura, le **paysage rural est bien préservé et mérite une attention particulière**. Le grand nombre de gravières caractérise cette entité paysagère.

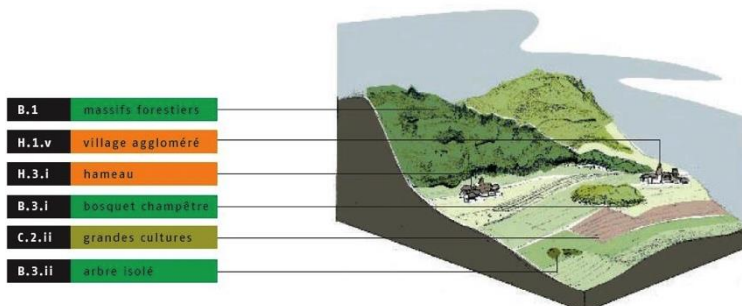


Fig 7. Le Pied du Jura (source : « Cadrage, paysage et aménagement du territoire »)

➤ **Jura**

Le Jura comprend la crête du massif du Jura. Il est composé de forêts et de pâturages boisés. Ce secteur a su maintenir son paysage naturel intact. Son cadre paysager contribue à maintenir une flore et une faune de qualité. Le Jura est un lieu de détente et de loisirs.

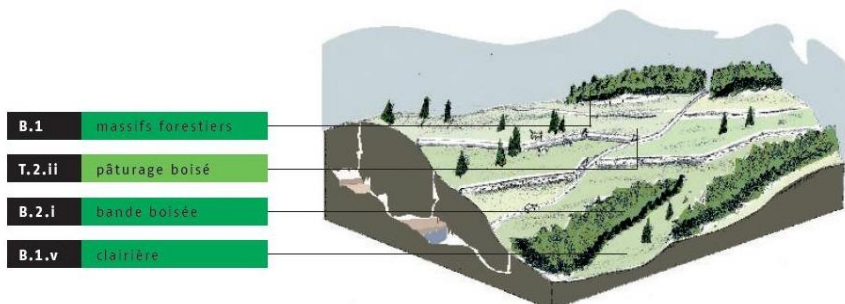


Fig 8. Le Jura (source : « Cadrage, paysage et aménagement du territoire »)

5 Acteurs impliqués et organisation de projet

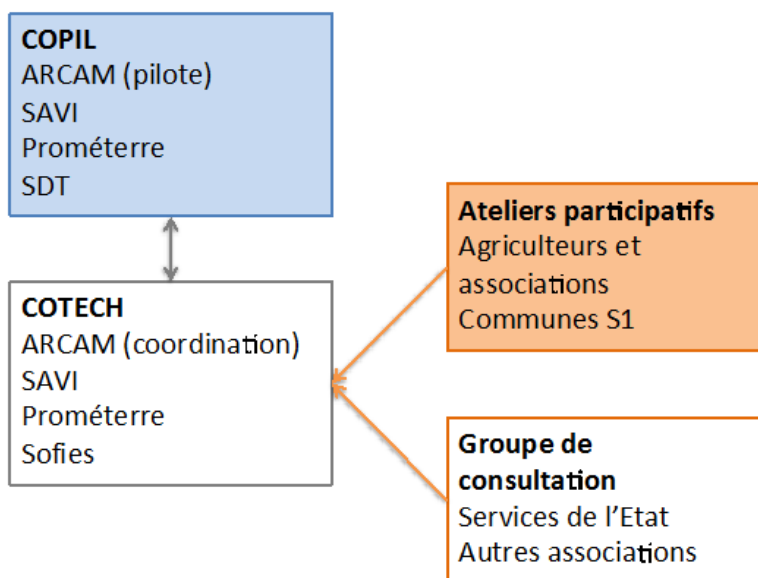


Fig 9. Organigramme de l'organisation du projet

Le pilotage du projet est assuré par l'ARCAM en coordination avec le SAVI.

La démarche consiste en un processus interactif rythmé par des rencontres avec les 3 groupes de travail suivants :

1. Un comité de pilotage (COFIL) en charge de l'orientation générale du projet, de la validation des livrables et des choix stratégiques. Composé par l'ARCAM, le SAVi, Prométerre et le SDT.

2. Un comité technique (COTECH) en charge du suivi opérationnel du projet et des décisions relatives à son déroulement (planning, logistique, etc.) :

3. Les ateliers avec les acteurs « de terrain » regroupant de façon la plus stable possible entre 20 et 30 personnes représentants :

- des agriculteurs et des associations agricoles
- des communes impliquées du secteur S1 de l'ARCAM.

4. Un groupe de consultation regroupant les institutions et groupes d'intérêt susceptible de se positionner dans la mise en oeuvre des actions. Le but des séances avec le groupe de consultation est d'informer sur l'avancement et les résultats du projet et de recevoir un feedback (ou « écho ») des acteurs « extérieurs » pour s'assurer de la faisabilité des mesures. Les séances sont déclenchées à la demande et réunis certains acteurs en fonctions des besoins du projet, p.ex. :

- Autres services cantonaux : DGE, DGMR...
- Organisations professionnelles et associations : **Région Morges**, Syndicats AF, Morges Région Tourisme, Maison de la Rivière, Parc Jura Vaudois, Région Nyon

La cartographie complète des acteurs sera complétée / mise à jour lors du module 1. Elle permettra de compléter et de confirmer la composition des participants des ateliers participatifs et du groupe de consultation.

6 Etapes de projet envisagées

a) **module 1** : définition de la carte des acteurs et élaboration d'un état de référence de l'espace rural dans le périmètre d'étude, notamment au moyen d'une analyse SWOT issue d'un premier atelier avec les acteurs du terrain (novembre-décembre 2017).

- **atelier 1** : élaboration d'un **état des lieux** au moyen d'une analyse forces-faiblesses (aujourd'hui) opportunités-menaces (futur) (outil SWOT)

b) **module 2** : élaboration d'une stratégie et des scénarios de développement issus de deux ateliers avec les acteurs du terrain (janvier-février 2018)

- **atelier n° 2** : proposition de **pistes de stratégie de développement** selon les 5 thèmes : *production agricole, ressources techniques et humaines, prestations d'utilité publique, ressources naturelles, aménagement du territoire* et intégration des retours des acteurs
- **atelier n° 3** : travail interactif incluant la visualisation avec la plateforme pour faire évoluer les propositions de **stratégies vers une vision partagée** et début de traduction de cette stratégie en objectifs

c) **module 3** : traduction de la stratégie et des scénarios de développement dans un système d'objectifs qui fait ensuite l'objet d'une pondération l'ensemble des acteurs lors d'un atelier et d'une déclinaison sous forme d'indicateurs (mars-avril 2018)

- **atelier n°4** : pondération des **objectifs** par toutes les parties prenantes, interprétation et définition des objectifs prioritaires et des indicateurs correspondants ; cet atelier inclut les membres du groupe de consultation

d) **module 4** : traduction des objectifs prioritaires sous forme de mesures concrètes et d'identifier les outils et moyens correspondants pour leur mise en œuvre, à travers un atelier avec les acteurs du terrain (plan d'actions) (mai-juin 2018)

- **atelier n°5** : développer et finaliser les **mesures** avec des acteurs et des groupes d'intérêt ; identification des porteurs de projet et des coûts estimatifs,

Mesure n°3B : Création d'une zone agricole spéciale dans le secteur de xxx

Stratégies concernées : Diversification agricole

- Localisation (carte)
- Porteur de projet :
- Partenaires :
- Coûts estimatifs :
- Mode de financement :
- Justification de la mesure issue du PDER :
- Principes d'aménagement :
- Faisabilité au sens de l'aménagement du territoire :
- Risques :
- Mécanismes de compensation (le cas échéant) :

Mesure n°5C : Développement d'un sentier pédagogique nature et agriculture

Stratégies concernées : Accueil du public et milieux naturels

- Localisation (carte)
- Porteur de projet :
- Partenaires :
- Coûts estimatifs :
- Mode de financement :
- Justification de la mesure issue du PDER :
- Principes d'aménagement :



- Faisabilité au sens de l'aménagement du territoire :
- Risques :
- Mécanismes de compensation (le cas échéant) :

Exemples simplifiés de fiches de mesures

7 Référence de projet similaire

Voici un exemple de résultats découlant d'une démarche PDER a Klosters (Grisons)

- Refus d'une amélioration foncière en 2006
- Lancement d'un processus PDER pour définir le développement → lancement d'un projet de développement régional
- Création d'une nouvelle association de producteurs
- Développement de la filière viande bovine :
 - Construction d'un nouvel abattoir en 2016 (www.fleischzentrum.ch)
 - Création d'une marque locale « Klosters Pur® »
 - Parcours touristique
 - Marketing et site web pour la promotion de la région et des produits

